EST-IL PERMIS DE PRIER AVEC UN VÊTEMENT [QUI DESCEND] EN DESSOUS DES CHEVILLES ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Le licite & l'illicite



Est-il permis de prier avec un vêtement [qui descend] en dessous des chevilles ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

   

Télécharger |  0min 25

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Le questionneur dit : Est-il permis de prier avec un vêtement [qui descend] en dessous des chevilles ?

Réponse :

Non, la prière est valide mais avec le péché. La prière est valide mais avec le péché d'al-isbal. Il n'est pas permis qu'il descende en dessous des chevilles, **« Ce qui est en dessous des chevilles est au feu. »** comme dans le hadith authentique. Ceci n'est pas permis.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com